



# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

**DICRIM**

À CONSERVER

Simple et essentielles, les conduites  
à suivre face aux risques majeurs

Commune de Sepmeries



## EDITO DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Notre commune, un jour ou l'autre, pourrait être concernée par un événement exceptionnel qui mettrait en danger la population de Sepmeries. La sécurité des habitants est, bien entendu, une préoccupation majeure pour l'équipe municipale.

Comment réagir face à un événement climatique (canicule, tornade, tempête de neige, grand froid, inondation...) ou devant un risque technologique (transport de matières dangereuses, risque nucléaire...) ou encore face à un risque sanitaire ?

Le Conseil Municipal, avec la participation du C.P.I.E. Bocage de l'Avesnois, a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) dont l'objectif est de définir l'organisation de la commune en cas d'évènement majeur dans la commune. Ce document est un outil de travail pour les élus ; il est consultable en Mairie.

Le D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) que vous venez de recevoir, vous présente de manière synthétique les risques majeurs identifiés sur la commune de Sepmeries ainsi que les consignes de sécurité.

Ce document vous permettra de suivre les conduites à tenir et à adapter en cas d'incidents. Vous y trouverez aussi les numéros d'urgence et utiles. Lisez et conservez ce document ; il est à consulter en cas de besoin pour avoir les bons réflexes !

Je vous en souhaite bonne lecture.

*Maire de Sepmeries*

# QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité de déclenchement d'un évènement dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

**les principaux risques majeurs sont :**

- Les risques naturels : tempête, inondation, séisme, neige, mouvement de terrain...
- Les risques technologiques : d'origine humaine, ils regroupent le risque industriel, nucléaire et transport de matières dangereuses.
- Les risques sanitaires : pandémie grip-pale, canicule.

**Pourquoi vous informer ?**

L'article L. 125-2 du Code de l'environnement précise que « tous les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et Sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Ainsi, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune peut être exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe afin que vous deveniez acteurs de votre sécurité.



*Le risque représente la confrontation entre un aléa dangereux et des enjeux vulnérables.*

# LES INONDATIONS

L'inondation représente la submersion d'une zone habituellement hors d'eau. Les cours d'eau qui traversent le Quercitain, principalement l'Hogneau, affluent de l'Escaut, rendent notre commune vulnérable.

Ces cours d'eau, au lit généralement étroit, sont susceptibles de déborder en cas d'apport important d'eau. Ainsi, 80 % des crues de la Rhô ont lieu entre décembre et mars du fait des précipitations plus importantes qui s'abattent sur le territoire au cours de cette période. Aux pluies parfois abondantes s'ajoute la fonte des neiges et la quantité d'eau s'écoulant vers la rivière qui en résulte.

Il est cependant possible de voir des inondations se produire en été à l'occasion d'épisodes orageux engendrant de fortes précipitations sur une courte période. La vitesse d'écoulement de la rivière n'étant pas assez importante pour évacuer la quantité d'eau de pluie reçue, celle-ci déborde.



*Lit mineur de la rivière.*



*Lorsqu'elle est en crue, la rivière occupe son lit majeur. Il est important de ne pas construire dans cette zone, le lit majeur fait partie intégrante de la rivière !*

## **La prévention des inondations passe par :**

- La maîtrise de l'urbanisation par la mise en place de Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) qui par un zonage vont réglementer l'urbanisation à proximité des cours d'eau à risques. (Notre commune se trouve concernée par le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Vallée de la Rhônelle.)
- La protection par des ouvrages sur les cours d'eau.
- L'information préventive.
- La prévision, la surveillance et l'alerte.

# JE ME PROTÈGE FACE AUX INONDATIONS

## Avant

- S'informer du risque d'inondations.
- Mettre les produits dangereux, les objets précieux, les denrées alimentaires à l'abri.
- Surélever les appareils électroménagers, le mobilier.
- Faire une réserve de nourriture et d'eau potable.

## Pendant

- Ne jamais traverser une zone inondée à pieds ou en voiture (30 centimètre d'eau suffisent à emporter un véhicule !).
- Fermer les portes et les fenêtres, obstruer les ouvertures basses du domicile.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Monter dans les étages et attendre les secours.
- Ecouter la radio locale (France Bleu Nord - 88.1).
- Ne pas boire l'eau du robinet sans un avis des services sanitaires.
- Suivre les consignes des autorités et se tenir prêt à évacuer.
- En cas d'évacuation, fermer son logement.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enseignants les prennent en charge.
- Ne pas téléphoner, les lignes doivent rester libres pour les secours.

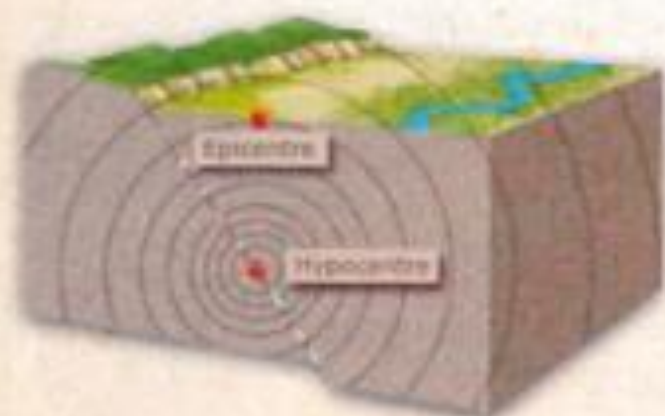
## Après

- Aérer et désinfecter les pièces.
- Chauffer le logement.
- Rétablir l'électricité (uniquement une fois l'installation sèche).



# LES SÉISMES

La surface de la terre est composée de plaques qui se déplacent lentement. Elles se déforment jusqu'à se casser. À ce moment s'échappe une puissance considérable qui engendre un tremblement de terre. Ce risque menace à la fois la population, l'activité économique et l'environnement.



*Epicentre : Point de la surface atteint le plus rapidement par les ondes sismiques.*

*Hypocentre : Point de départ des ondes sismiques.*

*Faille : Zone de contact entre deux plaques tectoniques.*

Il n'est pas possible d'atténuer la force d'un tremblement de terre ni de prévoir précisément quand il frappera.

**On peut cependant réduire le risque, grâce :**

- à l'information préventive.
- au respect des règles de construction parasismique.
- à l'aménagement du territoire.
- à la gestion de crise.



Suite au nouveau zonage sismique en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011, notre commune, autrefois en zone de sismicité négligeable mais non nulle se retrouve situé en niveau 3 (zone de sismicité modérée). Cela implique donc de nouvelles réglementations parasismiques applicables à tous les bâtiments abritant du public en construction neuve (de la maison individuelle aux établissements recevant du public tels que les écoles ou les centres commerciaux).

# JE ME PROTÈGE FACE AUX SÉISMES

## Avant

- S'informer sur la présence d'un risque sismique dans la commune auprès de la mairie, sur ce qu'est un séisme et comment se protéger en cas d'évènement.
- Repérer les points de coupure du gaz, de l'eau, de l'électricité

## Pendant

Rester où l'on est :

- À l'intérieur : se mettre le long d'un mur, d'une colonne porteuse, sous les meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminées...), s'éloigner des bâtiments.
- En voiture : s'arrêter, si possible dans un endroit dégagé et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

## Après

- Après la secousse, se méfier des répliques: il peut y avoir d'autres tremblements.
- Sortir rapidement du bâtiment. Si possible, couper l'eau, le gaz et l'électricité. En cas de fuite de gaz, ouvrir les portes et fenêtres.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Ne pas provoquer d'étincelle ou allumer de flamme.



# LES TEMPÊTES

**On parle de tempêtes lorsque les vents atteignent les 89 km/h.**

On se souvient tous de la tempête Xynthia qui, entre le 26 février et le 1<sup>er</sup> mars 2010, a touché le littoral atlantique français et une partie des pays d'Europe avec la gravité que nous connaissons tous. Elle a fait, en France, 53 morts et endommagé des centaines d'habitations pour un coût total estimé à un peu plus d'un milliard d'euros. Celle-ci s'est accompagnée, comme c'est le cas en général avec des tempêtes, de fortes pluies et d'inondations.



*La faute-sur-mer après le passage de La tempête Xynthia.*

En Avesnois, l'exemple de tempête le plus présent dans les mémoires est celui de la tornade qui a ravagé le Val de Sambre la nuit du 3 août 2008. Celle-ci a fait 3 morts et 18 blessés. Elle a aussi occasionné des dégâts considérables sur les habitations. Une tornade est une manifestation particulière de tempête. Elle se caractérise par sa soudaineté, son périmètre d'action limité mais par une

puissance considérable des vents (pouvant atteindre 450 km/h). Les Vents de la tornade du 3 août 2008 étaient compris, au plus fort du phénomène, entre 270 et 320 km/h.

Il n'est pas possible d'agir directement sur le phénomène, c'est-à-dire d'en réduire l'intensité. Cependant, les systèmes de prévision et de vigilance de Météo-France permettent de prévenir lors de la survenue probable d'un événement climatique majeur (tempête dans ce cas mais aussi fortes chutes de neige, vents violents, orages...). La prévention du risque de tempête passe aussi par le respect des normes de construction afin de rendre le bâti plus résistant au vent.



*Vigilance météo émise par Météo-France avant le passage de Xynthia.*



# JE ME PROTÈGE FACE AUX TEMPÊTES

## Avant

- Consulter la carte de vigilance météo et connaître les comportements à adopter en cas d'évènement.
- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés, les bêtes, le matériel.
- Se réfugier dans un abri en dur, fermer les fenêtres et les volets.

## Pendant

- S'informer du niveau d'alerte, des messages météos et des consignes des autorités.
- Se déplacer le moins possible. En voiture, rouler lentement.
- Débrancher les appareils électroniques et les antennes de télévision.

## Après

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture par exemple).
- Couper les branches et les arbres qui menacent de tomber.
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.



# FORTES CHUTES DE NEIGE ET GRAND FROID

**Le grand froid est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.**

Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

Les principaux risques concernent les populations les plus vulnérables : sans abris, personnes demeurant dans des logements mal chauffés ou mal isolés, jeunes enfants, personnes âgées et personnes présentant certaines pathologies chroniques cardio-vasculaires, respiratoires ou endocriniennes. Le froid favorise, en effet les maladies coronariennes et les accidents vasculaires cérébraux.

De plus, les périodes de grand froid sont à l'origine d'autres phénomènes météorologiques aux effets dangereux. La neige et le verglas peuvent ainsi affecter grave-

ment la vie quotidienne en interrompant la circulation routière, ferroviaire ou encore aérienne et endommageant les réseaux électriques, les conduites d'eau...



S'il n'est pas possible d'empêcher les températures de baisser ou la neige de tomber ni de prévoir la quantité et la localisation exact de ces précipitations neigeuses, il est possible d'agir, par des comportements adaptés, pour contrer les effets déstabilisants de ces événements.

Suivez les informations locales, les bulletins météorologiques afin de vous informer sur l'évolution de ces épisodes et ainsi vous en protéger.



# JE ME PROTÈGE FACE AUX FORTES CHUTES DE NEIGE ET GRAND FROID

## Avant

- Prévoir de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité)

## Pendant

- Rester chez soi autant que possible et redoubler de prudence si l'on doit absolument sortir et se couvrir convenablement notamment les extrémités du corps.
- Éviter de sortir les bébés, même bien protégés. Dans tous les cas, évitez de placer votre bébé dans un porte-bébé, susceptible de comprimer les membres et de favoriser les gelures.

## Au domicile :

- Écouter à la radio les conseils des pouvoirs publics.
- Se nourrir convenablement et ne pas boire d'alcool car cela ne réchauffe pas.
- Maintenir un certain niveau d'activité physique tout en évitant les efforts importants. Les personnes à risques doivent limiter au maximum les activités extérieures.

## En période de froid extrême ou de fortes chutes de neige, il faut remettre tout déplacement non indispensable. Cependant, si vous devez absolument utiliser votre voiture :

- Avant chaque déplacement, se renseigner sur la météo et sur l'état des routes.
- Vérifier le bon état de fonctionnement général : huile, batterie, éclairage, plein d'essence, état des pneumatiques, chaînes.
- Préparer des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé, une boisson chaude et de la nourriture.
- Prévoir son traitement médical ainsi que de la nourriture pour ses enfants.
- Adapter sa conduite : calme et douceur sont de mise.

## Si vous êtes bloqué en voiture :

- Faire tourner le moteur 10 minutes toutes les heures tout en vérifiant que la neige ne bloque pas le tuyau d'échappement, entrebâiller la fenêtre pour éviter l'intoxication au monoxyde de carbone.
- Ne pas utiliser les phares de son véhicule, pour éviter de décharger la batterie.

# LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

On distingue parmi les risques technologiques : le risque industriel, le risque nucléaire, le risque lié au transport de matières dangereuses (TMD) par voie routière, ferrée, maritime, fluviale ou aérienne ou encore par canalisation.



Les effets générés par ces risques sont d'ordre thermique (explosion, incendie...), mécanique (déflagration dues à une explosion par exemple) et toxiques chimiques dans l'environnement) et menacent à la fois la population, l'activité économique et l'environnement.



*La proximité des centrales nucléaires de Gravelines, Tihange (Belgique) et surtout Chooz (Ardennes) rendent notre territoire vulnérable au risque nucléaire.*

**La prévention du risque industriel et du risque nucléaire passent par :**

- La maîtrise du risque à la source.
- L'organisation des secours autour des sites à risque.
- La maîtrise de l'urbanisation par le biais du plan de prévention des risques technologiques notamment.
- L'information préventive des populations.
- L'alerte (par le signal national d'alerte déclenché par la préfecture).



En cas d'accident nucléaire majeur, le plan iode, mis en place nationalement, prévoit que la commune se charge de récupérer les comprimés d'iode et les distribuer à la population.

**La prévention du risque lié au transport de matières dangereuses passe par :**

- La signalisation et l'équipement des véhicules.
- La restriction de circulation.
- La formation spéciale des conducteurs.

# JE ME PROTÈGE FACE AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES

## Avant

- Connaître le risque, s'informer, connaître les signaux d'alerte, la signalisation du TMD.
- Faire une réserve alimentaire et d'eau potable.
- Avoir préparé un plan en cas d'évènement.

## Pendant

### Si l'ordre de se mettre à l'abri est donné :

- Se confiner (boucher les entrées d'air, arrêter la ventilation, la climatisation, ne pas provoquer de flamme ou d'étincelle).
- Ne pas chercher à rejoindre les autres membres de la famille se trouvant à l'extérieur.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.
- Ne pas téléphoner.
- Ecouter la radio (France Bleu Nord – 88.1) et ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

### Si l'ordre d'évacuer est donné:

- Rassembler les affaires personnelles indispensables (papiers, médicaments, argent liquide).
- Couper le gaz et l'électricité.
- Suivre les consignes données par les services de secours.
- Fermer à clé les portes extérieures.

Dans tous les cas, rester à l'écoute des consignes, notamment par le biais de la radio, rester calme.

## Après

- À la fin de l'alerte, aérer l'habitation et plus particulièrement, en cas de confinement, le local ayant été utilisé pour la mise à l'abri.

### Si l'on est témoin d'un accident de transport de matières dangereuses :

- Délimiter un périmètre et faire évacuer les personnes présentes.
- Donner l'alerte (Pompiers – 18 ou 112 et Gendarmerie ou Police – 17 ou 112), préciser, dans la mesure du possible, le lieu exact, le moyen de transport, les victimes éventuelles, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite...) et si possible, le numéro de produit et le code danger présents sur le ou les véhicules.
- En cas de fuite, ne pas entrer en contact avec le produit, quitter la zone, s'abriter dans le bâtiment le plus proche et se confiner).



# LES RISQUES SANITAIRES

Un risque sanitaire désigne un risque, immédiat ou à long terme, plus ou moins probable, qui menace la santé de chacun. On retrouvera ceux liés au développement à grande échelle de maladies (pandémies grippales par exemple) ainsi que les canicules.

Une pandémie est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue (plusieurs Continents ou monde entier) d'un nouveau virus auquel la population est pour la première fois confrontée et donc pour lequel elle n'est pas immunisée.



En effet, l'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications.

Les personnes les plus vulnérables sont les personnes âgées de plus de 65 ans, les nourrissons et les enfants, notamment les enfants de moins de 4 ans, les travailleurs manuels, travaillant notamment à l'extérieur (BTP, maçons, etc...).

L'Etat, par le biais du ministère de la santé, a mis en place le plan canicule qui définit différents niveaux de vigilance et les consignes à suivre selon l'évolution du phénomène.

Il convient à chacun de s'informer et d'adopter un comportement adapté à chacun de ces événements afin de s'en prémunir.



La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs, y compris la nuit, pendant au moins trois jours consécutifs.

# JE ME PROTÈGE FACE AUX RISQUES SANITAIRES

## En cas de pandémie grippale :

- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique.
- Utiliser un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- Se couvrir le nez et la bouche lorsque l'on éternue.
- Eviter les contacts avec les personnes malades.
- Etre à l'écoute de informations (tv et radio) et respecter les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation.
- Se faire vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.

## En cas de canicule :

- Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se faire connaître auprès des services municipaux pour figurer sur le registre communal afin que des équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide en cas de vague de fortes chaleurs.
- S'organiser avec les membres de sa famille, ses voisins pour rester en contact tous les jours avec les personnes âgées, isolées ou fragiles. Ce geste d'aide mutuelle peut s'avérer décisif.
- Boire beaucoup d'eau.
- Manger normalement (même en l'absence de sensation de faim).
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses (sports, jardinage, bricolage).
- Ne pas rester en plein soleil et ne pas sortir aux heures les plus chaudes (11 h - 21 h).
- Ne pas consommer d'alcool.
- Maintenir son habitation à l'abri de la chaleur.
- Porter des vêtements légers amples et clairs sans oublier un chapeau quand on est à l'extérieur.
- Prendre des nouvelles de son entourage.
- En cas d'urgence contactez le Samu au 15.

# L'ALERTE

Elle est donnée par la diffusion d'un signal sonore destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe.

Ce signal est émis par une sirène et comporte trois cycles d'un son modulé, séparés d'un silence de quelques secondes.



# NUMÉROS UTILES

Mairie de Sepmeries	03 27 27 13 92
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Samu	15
Numéro d'appel d'urgence européen	112
ERDF	0810 33 30 59
GRDF	0800 47 33 33
Météo France	0892 68 02 59

Avec le soutien technique et financier de l'Union Européenne (FEDER) et du CPIE Bocage de l'Avesnois.